

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMM-028

*Val-des-Lacs
(P-07639)*

Nouvelle restriction de charges sur le pont Paquette

Saint-Jérôme, le 30 septembre 2022. – Le ministère des Transports informe les usagers qu'une modification aux limites de charges a été mise en place pour le pont Paquette, situé au-dessus de la rivière Bride, sur le chemin de Val-des-Lacs.

À la suite d'une évaluation de la capacité portante du pont, le Ministère se voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises. En effet, l'affichage actuel de 18, 26 et 36 tonnes est diminué à 5 tonnes pour tous types de véhicules. Dès maintenant, la circulation se fera en alternance sur une voie réduite à 3,5 mètres.

Le Ministère remercie les usagers de leur précieuse collaboration. Les nouvelles limites de charges permettront de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation prématurée.

Les usagers de la route sont invités à consulter le [Québec 511](#) pour connaître les détails des entraves prévues.

– 30 –

Pour information : Direction générale des communications
Ministère des Transports
Nathalie Nolin, conseillère en communication
Nathalie.nolin@transports.gouv.qc.ca
Tél. : 450 569-3057
Ligne médias : 1 866 341-5724